

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TRAVERSEE DES HAUTES COTES DE NUIT

Samedi 8 février 2025

Par le seul fait de son inscription à l'épreuve, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et accepte de s'y soumettre.

1. ORGANISATION

1.1. L'association sportive du Lycée Stephen Liegeard de Brochon organise le Samedi 10 février 2024 la 13ème édition de la Traversée des Hautes Côtes de nuit (THCN), un trail nocturne comprenant 5 épreuves :

- La course enfants (1000m à 3000m)-20 à 40m D+ (*non chronométrée*)
- La course de 27 kms -850m D+ (*chronométrée*)
- La course de 16 kms – 400m D+ (*chronométrée*)
- La course de 9 kms – 270m D+ (*chronométrée*)
- La marche de 9kms- 270m D+ (*non chronométrée*)

1.2. Le siège social de l'AS du Lycée est situé 1 rue Stephen Liegeard-Brochon (21220).

1.3. L'adresse électronique de contact pour informations est la suivante : **asbrochon@gmail.com**

2. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

2.1. Conformément à l'article L 321-1 du Code du sport, l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve **une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF** couvrant sa responsabilité civile, celles des bénévoles et des participants.

2.2. Il est vivement conseillé à chaque participant d'être en possession d'une assurance individuelle accident permettant d'être couvert en garantie corporelle individuelle. LA MAIF propose un contrat d'assurance individuelle accident « SPORT+ ».

2.3. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé, ainsi qu'à des événements naturels que l'organisateur ne peut prévoir (chute de branche ou d'arbre)

2.4. La responsabilité de l'organisateur sera dérogée dès la fin de la course, pour abandon ou disqualification.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION AU THCN

3.1. Le THCN est ouvert **aux sportifs**, licenciés ou non, hommes ou femmes, suffisamment **entraînés et en bonne santé.**

→ **La course de 27 Kms** est ouverte aux **personnes nées en 2005 et avant.**

→ **La course de 16 kms** est ouverte à toutes personnes, **nées en 2007 et avant**

→ **La course de 9 kms** est ouverte aux personnes **nées en 2009 et avant.**

→ **La course enfants :**

-le Kidcross (1000m) est ouvert aux enfants **nés en 2014 et après**

-le p'tit cross (2000m) est ouvert aux enfants **nés en 2012 et 2013**

-le cross (3000m) est ouvert aux enfants **nés en 2010 et 2011**

→ **La marche de 9 kms (non chronométrée)** est ouverte à tous ; les **mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.**

3.2. Pour valider l'inscription au THCN, les participants doivent :

- S'inscrire en ligne sur www.lesportif.com entre le **01/12/24** et le **06/02/2025** à 23H59. **Attention, cette année, il n'y aura plus d'inscriptions sur place sauf pour le 9KM Marche et les 3 courses enfants.**

- **Remplir en ligne le numéro d'attestation du PPS ou fournir une copie de la licence FFA en cours.**

- S'acquitter des droits d'inscription suivants (**hors frais d'inscription en ligne**)

Pour la course de 27kms : 25€

Pour la course de 16km :

12€ pour les jeunes nés entre 2007 et 2006

16€ pour les adultes (2005 et avant)

Pour la course de 9km :

8€ pour les jeunes nés entre 2006 et 2009.

12€ pour les adultes (2005 et avant)

Pour la marche de 9km : 5€

Courses enfants : GRATUIT

3.4 Le retrait des dossards aura lieu :

-le **samedi 8 Février 2025** au gymnase du lycée de Brochon à partir de **14h et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course concernée, 1 rue Stephen Liégeard, 21220 BROCHON**

3.5 Le retrait des dossards est individuel : pas de retrait possible pour d'autres personnes que ceux présents.

4 ÉPREUVES

4.1 - La course enfant partira à 17h

- **La course de 27km partira à 17h30.**

- **La course de 16kms partira à 18h**

- **La course de 9kms partira à 18h15**

-**La marche de 9kms partira à 18h15, derrière la course.**

Le départ et l'arrivée de toutes les courses se situe au gymnase du lycée Stephen Liegeard, 1 rue Stephen Liégeard, 21220 BROCHON.

4.2 Les parcours se font à pied et en autonomie sur des chemins et sentiers parfois techniques ; de très courtes portions de route sont prévues (traversées de villages).

4.3 L'évolution sur le parcours se fait à l'aide d'un balisage réfléchissant.

4.4 Les concurrents doivent se conformer à l'itinéraire.

4.5 Les concurrents partent seuls mais ils sont tenus à une règle de solidarité : en cas d'accident, chacun est dans l'obligation de porter secours et de prévenir l'organisation.

4.6 En cas de conditions météorologiques très difficiles (alerte orange), l'organisateur pourra annuler l'épreuve.

4.7 L'ensemble des parcours traverse la Réserve naturelle de la Combe Lavaux Jean Rolland. Les concurrents doivent respecter cet espace protégé.

5 CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT

5.1 Les courses de 9km, 16km et 27km sont chronométrées. La course enfant ainsi que la marche de 9km ne sont pas chronométrées.

5.1 Le chronométrage s'effectue à l'aide d'un système de puce collée au dos du dossard. Cette puce sera récupérée par l'organisation à l'arrivée.

Si un concurrent ne prend pas le départ, après avoir retiré son dossard, ou en cas d'abandon de la course, le concurrent est prié de rapporter son dossard à l'organisateur (puce réutilisable).

5.2 Le classement s'effectue dans l'ordre d'arrivée des coureurs sur chaque épreuve.

5.3 Afin de s'assurer que les concurrents réalisent l'intégralité du parcours proposé, des contrôles de passage (CP) sont placés sur le parcours.

5.4 Un classement masculin et féminin est prévu pour chaque épreuve (**hormis la course enfants et la marche**), dans toutes les catégories présentes sur l'épreuve : de cadet (uniquement sur le 9km) à Master.

5.5 Un lot de course est offert à chaque participant lors du retrait des dossards.

5.6 Sur chaque course, les 3 premiers (hommes et femmes) de la course ainsi que le 1er (homme et femme) de chaque catégorie seront récompensés.

5.7 Les podiums se tiendront au gymnase dès que les 3 premiers au scratch sont arrivés.

5.8 Les classements seront affichés sur place et mis à jour au fur et à mesure des arrivées puis mis en ligne sur le site DANSOFT. Chaque concurrent recevra un mail pour l'en informer.

6 PÉNALITÉS, EXCLUSION ET RÉCLAMATION

6.2 L'organisateur exclura un concurrent sans le laisser terminer l'épreuve, pour l'une des raisons suivantes :

- Signes de fatigue anormaux,
- Blessure imposant l'arrêt de la course,
- Évolution en dehors du parcours imposé
- **Non respect du code de la route sur les voies publiques ouvertes à la circulation**
- Non respect des consignes de sécurité données par les signaleurs lors des traversées de route
- Abandon de débris sur l'ensemble du parcours
- Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations....)

6.2 La course du 27km comporte une barrière horaire au 8.5 kilomètres. Les concurrents qui arrivent au-delà de cette barrière horaire seront orientés sur la fin du parcours de 16km.

7 ABANDON

7.1 Lorsqu'un participant abandonne avant ou pendant la course, il prévient obligatoirement et immédiatement un membre de l'organisation ou un responsable des secours directement ou par téléphone. Les numéros de secours seront visibles au dos du dossard.

8 ÉQUIPEMENTS

8.1 Les concurrents doivent être équipés d'une tenue adaptée à la pratique de la course à pied hivernale et de nuit en milieu naturel.

8.2 Chaque coureur devra être en possession :

- d'une couverture de survie
- d'un téléphone portable chargé
- d'une lampe
- d'eau et de nourriture

Les bâtons sont autorisés sur la course du 27km et sur la marche.

Les chiens ne sont pas autorisés sur l'ensemble des parcours.

9 RAVITAILLEMENTS ET PRESTATIONS D'ORGANISATION

9.1 L'organisateur met à disposition des coureurs un parking à proximité des lieux de départ.

9.2 Des vestiaires femmes et hommes non gardés ainsi que des douches sont mis à disposition des coureurs.

9.3 L'organisation proposera un ravitaillement solide et liquide sur le parcours du 16km, et deux ravitaillements solides et liquides sur le parcours du 27 km.

9.4 Une collation chaude (soupe, tisane) accompagnée d'un ravitaillement solide sera offerte à chaque concurrent en fin de course.

10 SÉCURITÉ

10.1. **Tous les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la course à pied NOCTURNE HIVERNALE en milieu naturel, et sur des voies ouvertes à la circulation**, telle qu'elle est proposée dans le cadre de la Traversée des Hautes Côtes de nuit.

10.2. Sur toute la durée des épreuves, les participants sont dans l'obligation de se soumettre au code de la route.

10.3. Si l'organisateur juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation. Il s'engage à informer les coureurs inscrits d(es) éventuelle(s) modification(s) avant le début de l'épreuve.

10.4. L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ d'un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop important constaté par le médecin de l'organisation.

11 ANNULATION - REMBOURSEMENT

11.1. En cas d'annulation d'une inscription, le concurrent préinscrit **ne pourra prétendre au remboursement des frais engagés.**

12 DROIT À L'IMAGE

12.1. Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération. Ceci sans limitation dans le temps, le type de support, la quantité et le mode de diffusion. Cette acceptation comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des épreuves pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support y compris internet.